



Livrets de compétences du socle commun : lettre- pétition au ministre

Monsieur le Ministre,

La loi Fillon de 2005 a institué un « socle commun de connaissances et de compétences » que tous les élèves doivent, en théorie, maîtriser avant de quitter le système éducatif.

L'attestation de la maîtrise de ce socle est prévue sous la forme d'un livret de compétences expérimenté depuis 2 ans, sans réel cadrage et sans bilan officiel. C'est dans cette absence totale de transparence et de débat que vous cherchez à imposer dans la note de service n° 2009-128 du 13 juillet 2009 (BO du 29 octobre) la tenue du livret de compétences dès la rentrée 2009. Pourtant l'arrêté relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) ne prévoit sa prise en compte que pour la session 2011.

Cette situation n'est pas acceptable car votre ministère n'a apporté aucune réponse satisfaisante aux nombreux problèmes soulevés depuis le départ tant sur le fond que sur la forme.

Ainsi sur le fond :

- le passage à un enseignement construit autour de compétences pose de redoutables problèmes pédagogiques et éducatifs, didactiques et d'évaluation qui n'ont jamais été valablement réfléchis ni débattus avec la profession ;
- l'attestation remise à l'élève et à ses parents en fin de scolarité ne leur permettra pas d'apprécier ce qui est véritablement maîtrisé puisque la validation des items à l'intérieur de chaque domaine est globale ;
- il n'est ni juste ni cohérent d'évaluer la maîtrise du socle en commençant par une classe d'examen (la classe de 3^{ème}) pour des élèves qui n'ont pas été confrontés à l'approche par compétences durant leur scolarité et avec des enseignants qui n'ont pas été spécifiquement formés à cela.

Sur la conception même du livret :

- bon nombre d'items renvoient à des « compétences » très générales et très vastes : sur quels objets portent-elles ? quel est le niveau réellement requis de l'élève ? ;
- la pertinence d'autres items est contestable parce qu'ils renvoient au jugement de la personne même de l'élève ;
- la plupart des domaines sont constitués d'items très disparates et de difficultés diverses : où placer le curseur pour définir si le domaine est maîtrisé ou non ? ;
- une évaluation binaire (oui/non) n'est pas à même de rendre compte valablement du niveau d'un élève ;
- les interrogations sur les modalités d'évaluation restent entières : à quel moment une compétence est-elle considérée comme acquise ? Comment valider des compétences qui ne font pas l'objet d'un enseignement prévu par les programmes ? Comment trancher lorsqu'une compétence se situe au carrefour de plusieurs disciplines ? Comment articuler la maîtrise du socle avec le reste des programmes ?
- quel sens donner au caractère national du DNB quand chaque établissement est invité à établir ses propres règles de validation du livret ?

